

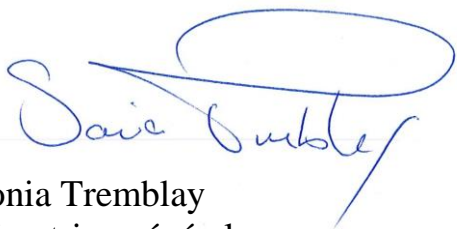
AVIS PUBLIC

Adoption du Règlement numéro 288-2020 concernant les nuisances et abrogeant les règlements antérieurs

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée secrétaire-trésorière de la Municipalité de Barnston-Ouest, que le Règlement numéro 288-2020 concernant les nuisances et abrogeant les règlements antérieurs est entrée en vigueur le 2 novembre 2020.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité situé au 741, chemin Hunter à Barnston-Ouest de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi.

Donné à Barnston-Ouest, ce 12 novembre 2020.



Sonia Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière